

LE PARC ÉOLIEN PLATEAU DE CAUX**CHANGE DE NOM
ET DEVIENT****WWW.PARCEOLIEN-SUROUET.FR**

Édito

Madame, Monsieur,

La région Normandie se distingue actuellement en se classant 4^e au niveau national en termes de production électrique, principalement grâce à ses projets nucléaires (8 réacteurs existants et l'EPR à venir). Cependant, afin de renforcer notre transition et mix énergétique, il est essentiel d'exploiter également notre potentiel en énergie éolienne terrestre. Malgré notre 9^e position à l'échelle nationale concernant le développement éolien, il convient de souligner que notre facteur de charge est pourtant supérieur à celui de la région Centre-Val de Loire, placée devant nous au classement. La stabilité du vent normand constitue de fait un atout précieux pour le développement éolien. Il convient d'optimiser l'utilisation de cette énergie qui est actuellement sous-exploité.

En effet, cette année, les énergies renouvelables (EnR) ont représenté seulement 4 % de notre production d'énergie. Avec l'installation en cours des parcs éoliens en mer, l'objectif régional est d'atteindre 20 % d'EnR. À cet égard, l'énergie solaire au sol comme celle des éoliennes joueront un rôle essentiel dans notre transition vers une économie plus verte. Le parc éolien du Surouët contribuera à cet objectif en fournissant une source d'EnR fiable et en réduisant notre dépendance aux énergies fossiles.

Cependant, depuis plusieurs années, en tant que développeurs éoliens, nous constatons aussi des difficultés et des incohérences de la part du gouvernement. La récente loi d'accélération des EnR, au lieu de simplifier les procédures, a plutôt intensifié les démarches administratives, au détriment de la promotion et de la concertation pour des projets éoliens plus citoyens. De plus, sur les collectivités où les élus sont tenus de planifier le développement des EnR, l'énergie solaire pourrait être a priori plus séduisante malgré son emprise foncière plus importante que l'éolien.

Pour rappel, les éoliennes terrestres offrent de nombreux avantages, notamment une utilisation efficace de l'espace cohabitant très bien avec l'agriculture, une technologie mature et un potentiel de production énergétique élevé. Notre travail, réalisé pour le développement du parc éolien du Surouët, a toujours été dans le souhait d'une collaboration active entre les acteurs du territoire et les autorités locales pour favoriser un développement équilibré des différentes sources d'énergies renouvelables, garantissant ainsi une transition énergétique réussie vers un avenir plus durable pour la Normandie.

Paul Lhotellier, Président du Groupe Lhotellier et Didier Boureaud, Gérant de SEIDER

Nouveau nom du parc



Grâce à votre engagement, le parc éolien, anciennement connu sous le nom de « Parc éolien du Plateau de Caux », change de nom et devient le « Parc éolien du Surouët ». Dans l'ancienne langue normande, « Surouët » désigne un vent du sud-ouest, qui est le vent dominant sur notre projet. Le parc éolien du Surouët incarne à la fois :

- La force du vent, symbole de progrès et élément essentiel à la production d'énergie éolienne et,
- Notre volonté de préserver la culture, la langue et le patrimoine normand.

Ensemble, nous continuons à avancer vers un avenir plus vert et plus durable. Suivez le projet sur son site internet dédié : www.parceolien-surouet.fr

Seconde campagne KIWAÏ de financement participatif

A vos Agendas !

Ouverture de la campagne :
Dès 11h00, le 20 septembre 2023 sur www.kiwai-normandie.fr

Permanence publique :
Mercredi 20 septembre 2023, salle communale de BOUDEVILLE

Une date supplémentaire est en cours de planification



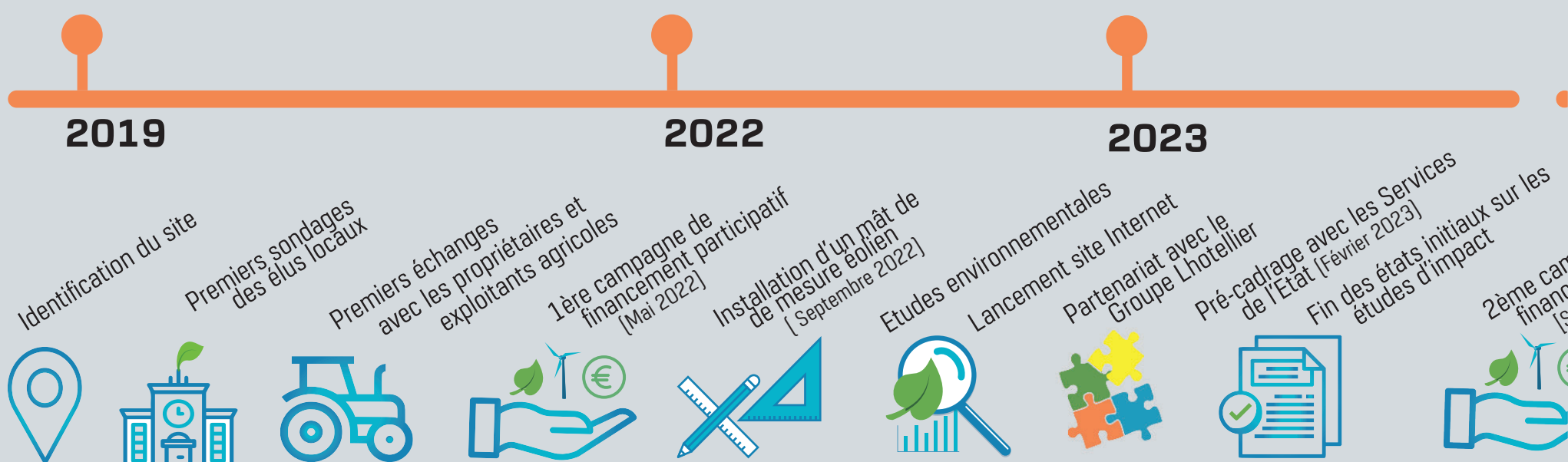
Comment y participer ?

Pensez à créer votre compte Kiwai quelques jours en amont afin de valider vos informations personnelles.

Vous pourrez investir directement dans le projet du parc éolien Surouët par virement ou paiement par carte bancaire.

Pour toute question : contact@kiwai-normandie.fr

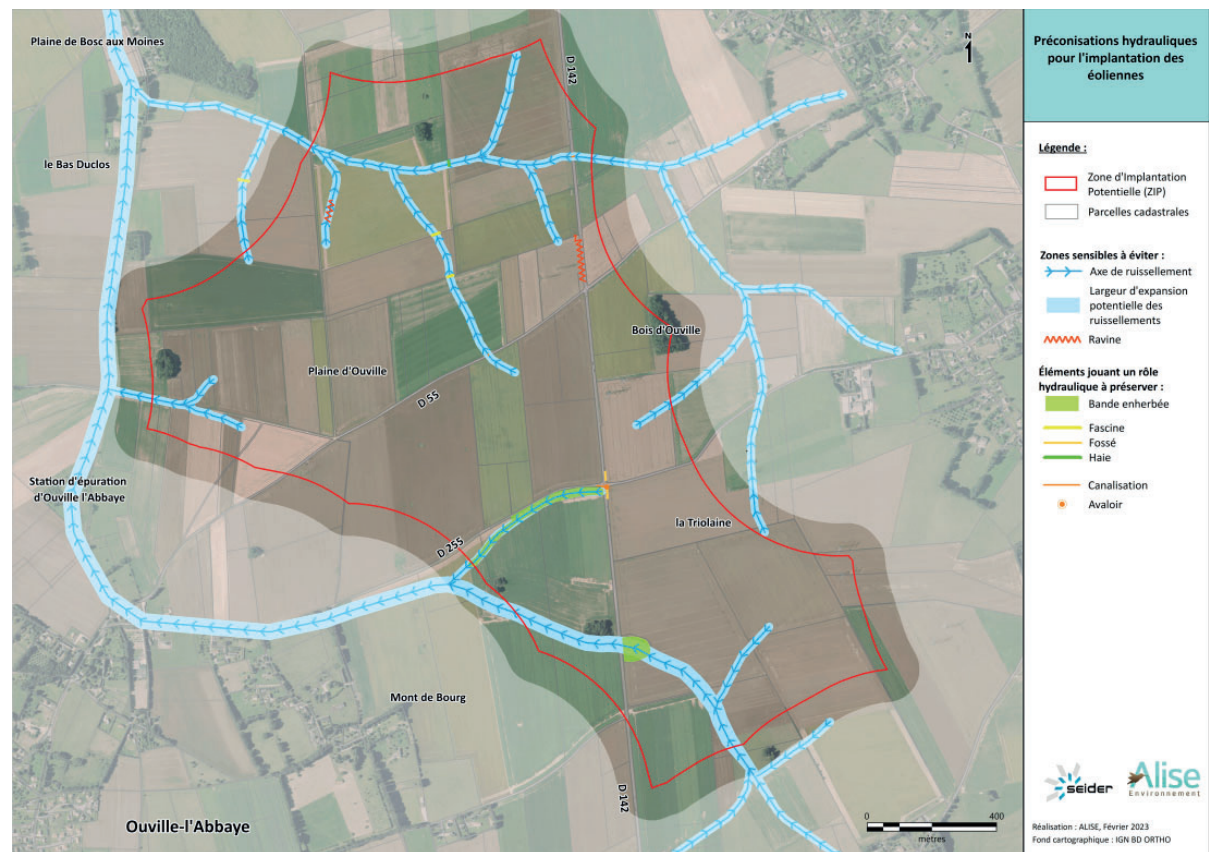
Nous vous annonçons l'ouverture prochaine de la seconde et dernière phase du financement participatif pour le projet éolien du Surouët sur www.kiwai-normandie.fr. Pour cette dernière campagne, des permanences d'informations seront tenues afin de vous rencontrer au plus proche de chez vous. À cette occasion, les porteurs du projet, à savoir le GROUPE LHOTELLIER et SEIDER, ainsi que l'équipe de financement participatif Kiwai, vous présenteront les différentes variantes d'implantations des éoliennes envisagées, les avancées des études environnementales réalisées ces derniers mois et les modalités du financement participatif. Dès le **mercredi 20 septembre prochain**, la plateforme normande vous propose de placer un montant de votre choix compris entre 20€ et 2000€, à un taux d'intérêt fixe de 4,5 % par an sur 5 ans. Jusqu'au 03 octobre 2023, la campagne est réservée en exclusivité aux habitants des communautés de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville et Yvetot-Normandie, avant d'être ouverte au département, puis nationalement. Comme pour la première campagne, nous comptons sur vous et votre réactivité pour atteindre l'objectif de 100 000 € !



L'enjeu hydraulique pour un parc éolien

Lors de l'implantation d'un parc éolien, l'enjeu hydraulique fait référence aux aspects liés à l'eau et à la gestion des ressources hydriques qui peuvent être impactés par la construction des éoliennes et des ouvrages de génie civil qui les accompagnent, l'exploitation et leur présence continue dans la région environnante. Comprendre le comportement de ces processus hydrauliques est essentiel pour façonner un projet respectueux de notre écosystème local.

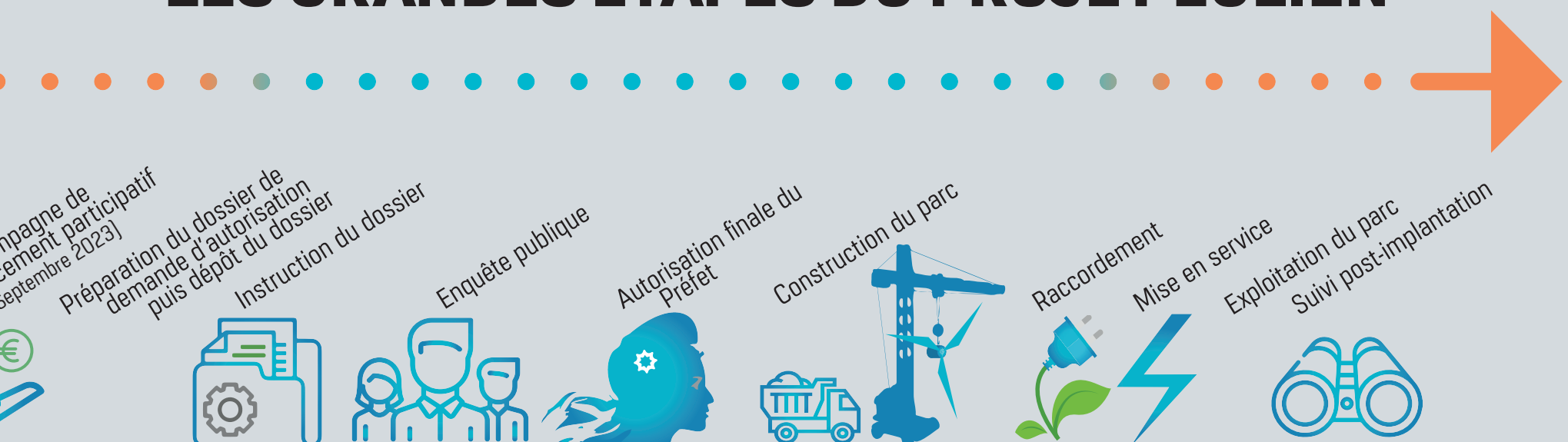
Concernant le parc éolien de Surouët, une étude hydraulique approfondie a été réalisée par le bureau d'études normand Alise Environnement. Elle vise à relever les spécificités locales, afin d'assurer une gestion responsable des ressources hydriques et de minimiser l'impact du parc sur les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols. La carte présentée ci-contre vous détaille ainsi les différents enjeux hydrauliques de la zone d'implantation potentielle (ZIP) du parc éolien.



Grâce à ce travail d'analyse et aux recommandations du bureau d'études, nous pourrions ajuster l'implantation des éoliennes hors des zones identifiées comme sensibles. Cette approche préventive garantit au mieux que notre projet éolien ne créera pas de nouveaux problèmes d'écoulement des eaux, préservant ainsi l'équilibre naturel de la région.

Mais nous ne nous arrêtons pas là ! Notre projet intègre une approche novatrice dite de « l'hydraulique douce ». Concrètement, des aménagements astucieux et respectueux de l'environnement seront réalisés au niveau ou à proximité des éoliennes pour anticiper les incidences potentielles du projet sur le ruissellement et l'érosion des sols. Toujours dans une optique d'aménagement optimal du territoire, si nous avons la possibilité d'améliorer la situation hydraulique actuelle, nous proposons des solutions intégrées au parc. Ces initiatives vont bien au-delà de la simple préservation, car elles permettent de restaurer et de valoriser notre écosystème local.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET ÉOLIEN

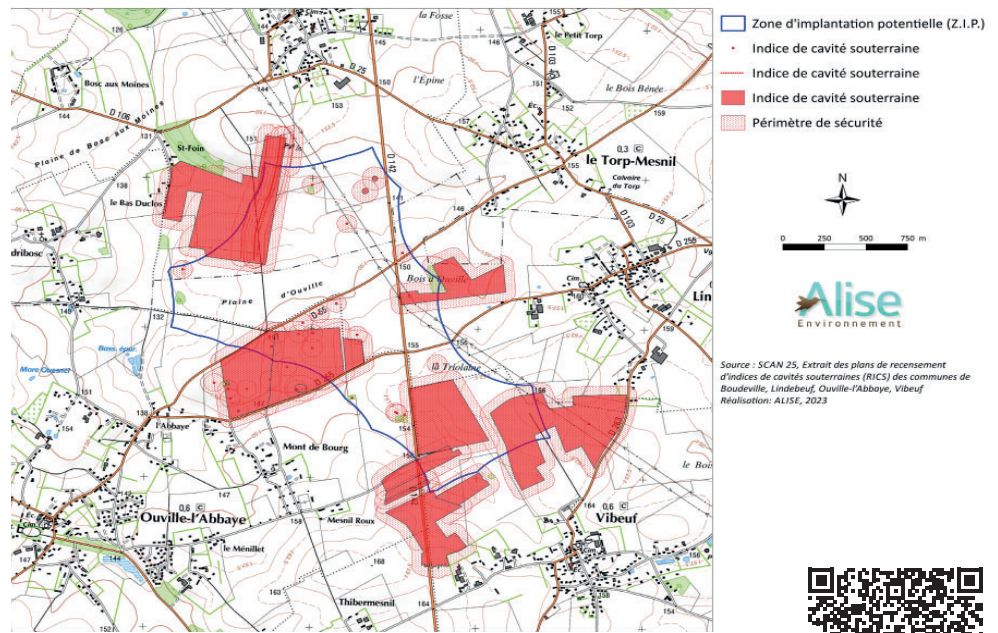


L'héritage des marnières du Pays de Caux

Bien connues en Seine-Maritime, les marnières, cavités souterraines d'origine humaine, ont été creusées au cours des 18^{ème} et 19^{ème} siècle pour l'extraction de la marne, une roche calcaire friable utilisée pour fertiliser les sols.

Ces formations géologiques artificielles, parfois non-déclarées à leur époque, ont entraîné des conséquences sensibles sur le territoire comme des effondrements et des affaissements de terrain, mettant en danger les infrastructures et les habitations.

Pour éviter de tels risques, lors du développement de projets éoliens en pays de Caux, il est essentiel de réaliser une étude spécifique du terrain en recherchant notamment des indices de présence de marnières abandonnées ou connues partiellement. Pour notre projet du Surouët, si un risque est avéré aux emplacements des éoliennes, des mesures d'évitement ou de comblement seront étudiées au cas par cas. Dans d'autres projets éoliens, certaines anciennes cavités peuvent aussi être des habitats uniques pour la biodiversité que le développeur devra protéger.



Pour d'informations sur le site du département:
www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Risques-technologiques-et-naturels/Cavites-souterraines



Pour aller plus loin

Guide à destination des élus locaux pour la planification des ENR:

Outil mis à disposition par le ministère de la Transition énergétique. Il définit les zones d'accélération, présente un calendrier détaillé et les outils pour faciliter vos démarches.

A télécharger ici :



Fiches pratiques sur les Energies renouvelables :

Réalisées par l'ADEME, ces fiches gratuites répertorient des informations clés, des conseils pratiques ainsi que des retours d'expérience sur des projets photovoltaïques, solaires thermiques, éoliens, biogaz et géothermiques. A consulter via la librairie ADEME :



Implantation d'un parc agrivoltaïque :

Vous avez un terrain agricole et vous vous interrogez sur la possibilité d'y installer un projet solaire ?

SEIDER développe aussi des projets agrivoltaïques en Normandie.

Pour en savoir plus, consultez notre site Internet :



Prochain bulletin :

- Printemps 2024 :**
- Résultat de la campagne de financement participatif
 - Cartographies des implantation
 - Photomontage des éoliennes sur le paysage environnants
 - Information sur l'instruction du dossier par les services de l'Etat

Prendre contact avec nous



SEIDER Normandie :



84 rue Louis Blériot – 76230 Bois-Guillaume



02 35 02 67 52



contact@seider-energies.com



www.seider-energies.com